

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2019-2020-2021 DE LA VILLE DE BROSSARD

Prenez avis que le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Brossard pour les années 2019-2020-2021 a été déposé au bureau de la greffière le 13 septembre 2018.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du Service des revenus de la ville Brossard au 2001, boulevard de Rome à Brossard, sur le site Web à www.brossard.ca sous la rubrique « évaluation / taxation » et au bureau de la Direction de l'évaluation de l'agglomération de Longueuil situé au 789, boulevard Roland-Therrien, Longueuil, Québec, J4H 4A6.

Conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle concernant un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer, en personne ou par courrier recommandé, une demande de révision. Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- 1) être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la Direction de l'évaluation de l'agglomération de Longueuil au 789, boulevard Roland-Therrien, Longueuil, Québec, J4H 4A6;
- 2) être déposé, par la remise de ce formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé, à l'endroit mentionné au paragraphe 1;
- 3) être accompagné de la somme d'argent exigible en vertu du *Règlement CA-2015-235 imposant un tarif exigible pour le dépôt d'une demande de révision administrative à l'égard d'une propriété inscrite au rôle d'évaluation foncière*;
- 4) être déposé avant le 1^{er} mai 2019.

Pour obtenir plus de renseignements concernant le dépôt d'une demande de révision, communiquez avec la Direction de l'évaluation au 450-463-7177.

Donné à Brossard, le 25 septembre 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6311